AVENANT N°4
Règlement du Championnat de France Superbike 2015

ART. 7 - ESSAIS

Il est rappelé que les pilotes titulaires d'une licence NJ ne pourront pas rouler plus de 30 minutes consécutives, conformément aux règles techniques et de sécurité RTS.

Les coureurs pourront être admis à tout moment sur la piste pendant le temps prévu pour les essais de leur classe.

Pour les catégories Side-Car et Moto 3, il sera prévu une séance d'essais chronométrés de 30 minutes le samedi matin et dimanche matin.

Pour toutes les catégories le meilleur temps de chaque pilote sera retenu pour le placement sur la grille.

Pour les catégories SUPERBIKE (EVO et STOCK), SUPERSPORT et Trophée de France 600 Pirelli il sera prévu deux séances d'essai de 45 mn le samedi.

Pour chaque catégorie, il sera admis le nombre de pilotes défini par l'arrêté d'homologation du circuit, sous réserve que les pilotes aient effectué dans leur séance qualificative un temps inférieur ou égal **à 115 % pour le Trophée PIRELLI 600 et la catégorie Supersport Evo, 110% pour les catégories Superbike Evo et Stock** de la moyenne des trois premiers, et **à 120 % de la moyenne des trois premiers pour les catégories Side-Cars et Side-Cars F2.**

Les séances d'essais devront être conformes aux horaires types.

Paris, le 19 mai 2015

Pour tout renseignement : **Secrétariat Vitesse - Direction des Sports et de la Réglementation**
Tél : 01.49.23.77.07 - Fax : 01.49.23.77.23 - e-mail : dsavart@ffmoto.com